Dette solidaire recours

Par Ab456

Bonjour,

J'ai été condamnée en 2019 à payer in solidum les dettes de loyer de mon ex (quand j'ai quitté le logement à notre séparation en 2014 j'ai notifié les propriétaires oralement, mais n'ai pas envoyé de recommandé)

La dette initiale était d'environ 10000? et j'avais bénéficié d'un étalement de celle ci avec 269? a rembourser pendant 36 mois.
Mon ex n'a jamais rien payé de cette dette puisqu'il ne travaille pas, les huissiers ont tenté de le saisir, sans succès.

La date de fin de l'étalement s'approchant,et ayant des projets, j'ai renvoyé un mail aux huissiers pour savoir ce qu'il me reste à payer.

Ce fut la douche froide quand j'ai compris que je payais aussi les frais quand les huissiers tentent de saisir mon ex et qu'il y a des intérêts de 8,40%... Je pensais qu'il me restait environ 2500? à payer mais le montant de la dette totale avec les intérêts et frais de procédure est passé à près de 12000? et il m'en reste encore 6000? à payer...

J'ai contacté mon ex pour savoir s'il avait l'intention de payer quelque chose à un moment. Mais celui ci me répond qu'il a fait un dossier de surendettement.

Voilà ma question :

Je pense solder la dette (en faisant un crédit à la banque qui aurait moins de taux d'intérêt) pour qu'elle n'augmente plus, et que je sais pertinemment que Mr ne paiera rien (d'autant que même s'il paie il a une autre dette de 3000? non solidaire pour l'indemnité d'occupation après le jugement d'expulsion et celle ci sera certainement prioritaire)

Si je paie l'intégralité de la dette solidaire, est ce j'aurai un recours légal pour lui demander de me rembourser la part qu'il aurait dû payer? Sachant qu'il a fait un dossier de surendettement.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par ESP

Bonjour
Avant tout, vous pourriez essayer de contester ces frais très élevés.

[url=https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/frais-d-huissier-de-justice-injustifies-vos-recours#:~:text=M%C3%AAme%20si%20le%20tarif%20de,'%C3%A9tude%20de%20l'huissier.]https://www.cidj.com/vie-quotidienne/justice/frais-d-huissier-de-justice-injustifies-vos-recours#:~:text=M%C3%AAme%20si%20le%20tarif%20de,'%C3%A9tude%20de%20l'huissier.[/url]

Par Ab456

ESP je vous remercie pour votre réponse, je vais commencer par là peut être, je ne pensais pas que je pouvais contester cela.